

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice 10
- présents 8
- votants 8
- absents 2
- exclus

Date de convocation :

12 septembre 2024

Date d'affichage :

12 septembre 2024

Objet

N° 27/2024

Annulation de titre de
recette

De la commune de DROISY

Séance du 16 septembre 2024 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. FORESTIER Jean-Paul

Étaient présents :

FORESTIER Jean-Paul, RACINEUX Régis, CHATANAY Cyril, LAFFIN Carole, REY Pierre-Alain, VICTOR Thibault, FORESTIER Nicolas, BALDI Olivier.

Excusé(e)(s) : **VICTOR Émilie, BERNARDI Jérémy.**

Secrétaire de séance :

M. FORESTIER Nicolas

Sur le rapport et la proposition de M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** l'instruction comptable et budgétaire M57,**Considérant** que l'annulation d'un titre de recette requiert l'approbation du conseil municipal,**Considérant** la disparition tragique survenue aux redevables,

Il est proposé au Conseil municipal de renoncer au loyer de septembre 2024 du logement situé au-dessus de la mairie pour un montant de 648,76 €.

Le prélèvement du loyer du mois de septembre 2024 ayant déjà été émis par le biais du titre n°72 bordereau 25, celui-ci doit être annulé.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents:

Accepte d'annuler le loyer du 1er au 31 septembre 2024 pour le logement de la mairie occupés par M. et Mme BURRY.

Envoyé en préfecture le 17/09/2024

Reçu en préfecture le 17/09/2024

Publié le 25.

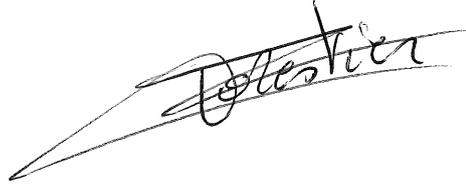
ID : 074-217401074-20240916-27_2024-DE

S²LOW

Accepte l'annulation du titre de recette n°72 bo

Mandate Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le secrétaire de séance:



Fait à DROISY, le 17 septembre 2024.

Le Maire



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le :

Et de sa publication le :

Extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Droisy le :

Le maire,
Jean-Paul FORESTIER